

Les crédits

Le vice-président: Le temps de parole du député est écoulé.

[Français]

M. Bernard Deshaies (Abitibi, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais remercier mon confrère d'en face. Il a beaucoup parlé de recouvrements de coûts, de transparence, et d'argent que le gouvernement doit déboursier. J'ai une question simple à lui poser concernant le programme d'assurance-chômage.

Lorsqu'on a deux milliards de surplus et que dans des régions comme la nôtre, on va être beaucoup pénalisés à cause des distances, comment peut-il expliquer la transparence du ministère du Développement des ressources humaines lorsque, au lieu d'utiliser ces deux milliards de dollars supplémentaires pour donner des services supplémentaires à sa clientèle—et à d'autres postes, ils ne sont pas transparents parce qu'on n'est pas capable de les découvrir—pourquoi ne donne-t-il pas cet argent supplémentaire pour garder le personnel nécessaire dans les régions pour donner des cours de formation ou tout simplement des services sur place?

[Traduction]

M. Cannis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Quand le ministre examine le programme de développement des ressources humaines, il le fait d'un point de vue général. Il cherche manifestement à l'améliorer pour le rendre plus efficace et efficient.

D'après ce que j'ai pu constater dans ma circonscription et d'après les réponses que l'on a donné à mes questions, les programmes de formation sont constamment améliorés. Le ministre fait de son mieux pour offrir une formation précise dans certains secteurs.

D'après les renseignements que nous avons reçus du ministère, il cherche à établir un programme qui permettrait à toute personne qui vit au Québec d'avoir accès à une formation donnée en Ontario ou en Colombie-Britannique. En ce qui concerne les économies, nous devons examiner notre situation financière globale afin d'attribuer les fonds là où ils sont nécessaires et d'améliorer le système le plus possible.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley—Est, Réf.): Monsieur le Président, lorsqu'il s'agit d'investir de l'argent là où il peut être le mieux utilisé, j'aimerais obtenir l'avis du député au sujet d'une dépense particulière.

Cette année, 45 000 fonctionnaires peuvent s'attendre à être licenciés, à ne pas être réembauchés ou que sais-je encore. Au sein du gouvernement il existe ce qu'on appelle un programme de mesures spéciales en vertu duquel le gouvernement affectera environ 45 millions de dollars aux groupes désignés, c'est-à-dire les autochtones, les minorités visibles, les femmes et les personnes handicapées, dans le cadre de programmes d'embauche dans la fonction publique.

Ça me paraît un peu bizarre que d'une part, on licencie 45 000 fonctionnaires alors que, d'autre part, on dépense 45 millions de dollars pour créer des programmes pour embaucher d'autres personnes. Est-ce de l'argent utilisé à bon escient?

M. Cannis: Monsieur le Président, c'est une très bonne question. Avec votre permission je vais rectifier les faits.

Le député a dit que nous licencions 45 000 personnes cette année. Ce n'est pas vrai. Tout le monde le sait. Sur ces 45 000 fonctionnaires, certains vont être licenciés, tandis que d'autres vont prendre leur retraite mais, cela, sur une période de trois ans. Je trouve intellectuellement malhonnête de dire sans arrêt que 45 000 personnes vont être licenciées cette année. J'ai parlé à bon nombre de fonctionnaires visés, lesquels sont satisfaits de la façon dont le programme se déroule et qui sont heureux de prendre leur retraite anticipée ou l'argent qui accompagne les rachats d'emploi. Notre gouvernement procède à cette réduction des effectifs de façon très humaine et avec compassion.

• (1750)

La semaine dernière, je me suis entretenu avec un des mes électeurs qui aimerait bien profiter de cette offre. Malheureusement, il ne fait pas partie du groupe de fonctionnaires qui seront licenciés ou devront prendre leur retraite. Quoi qu'il en soit, il faut dire la vérité à ceux qui nous regardent: le départ des 45 000 fonctionnaires est réparti sur trois ans.

M. Werner Schmidt (Okanagan—Centre, Réf.): Monsieur le Président, on a beaucoup parlé du recouvrement des coûts à la Chambre. Nous sommes tous favorables à cela. Je songe à deux services en particulier qui sont offerts, les centres d'aide aux entreprises partout au Canada et la CASE, ou consultation au service des entreprises, à la Banque fédérale de développement.

Le député laisse-t-il entendre que, malgré le crédit parlementaire accordé à la Banque pour financer cet aspect de ses activités pour lequel elle ne recouvre pas ses coûts, les gens qui recourent à ce service de consultation devront en payer les coûts?

Les personnes qui bénéficient des centres d'aide aux entreprises ou qui y ont recours devront-elles payer pour le temps d'utilisation d'un ordinateur ou pour les renseignements disponibles?

M. Cannis: J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de rencontrer les représentants de la Banque fédérale de développement. Ils offrent un service de concert et en collaboration avec les principales institutions financières. Ce service est nécessaire. Lorsqu'ils offrent un service auxiliaire, il sera effectivement payé par l'utilisateur, de sorte qu'il ne constituera pas un fardeau financier pour la BFD.

La BFD offre un service à des clients qui présentent des risques plus élevés. Elle parvient tout de même à recouvrer ses coûts sans imposer un fardeau financier aux contribuables.

M. Glen McKinnon (Brandon—Souris, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'apporter mon appui au projet de loi C-76.

Le gouvernement a tout fait, dans les deux derniers budgets, pour éviter de hausser l'impôt des particuliers. Ainsi, pour chaque hausse d'un dollar des taxes, les dépenses ont été réduites d'un montant équivalent dans le budget de 1995 et de cinq dollars dans le budget de 1994. L'impôt sur les sociétés a augmenté et les banques canadiennes qui ont des profits élevés devront payer une surtaxe temporaire sur leur capital. Les nouveaux impôts sur les